

SPF Soutien et Appui

Rapport d'activités 2018 de la Cellule de Développement durable



(Madame Myriam Bouveroux)

Activités de la Cellule DD

L'intégration des quatre entités 'SPF B&CG', 'SPF P&O', 'Fedict' et 'Empreva', depuis le 1^{er} mars 2017, a eu une série importante de conséquences pour la gestion du développement durable dans la nouvelle organisation, dénommée 'SPF BOSA'.

Un aspect important primordial se trouve sur l'axe vertical des besoins d'infrastructures. Les anciennes structures se trouvaient dispersées sur 5 bâtiments : 51 rue de la Loi, 98 rue du Commerce, 30 rue Royale boîte 2, WTC III Boulevard Simon Bolivar et Eurostation. Deux de ces bâtiments – 51 rue de la Loi, 30 rue Royale boîte 2 – ont été certifiés EMAS. Dans les deux bâtiments, il existait donc un système de management environnemental certifié qui incluait pas mal d'aspects autour de la durabilité et du développement durable. Un exemple typique ici est le travail autour des 'achats durables' avec conséquences d'un certain nombre de circulaires et de directives. Le bâtiment '51 rue de la Loi' sera graduellement déserté au cours de 2017 et de 2018 avec l'intention de faire un mouvement de concentration dans le WTC III. Une conséquence importante pour la gestion du développement durable est donc la transposition de ces mesures de gestion dans la nouvelle organisation plus grande SPF BOSA qui se trouve en plein mouvement pour l'instant. La réécriture d'un certain nombre de procédures dans le WTC III autour de cette problématique est une conséquence ultérieure. Ce travail de réorientation est en plein essor.

Un deuxième aspect concerne l'application d'un certain nombre de règles sur la durabilité en conformité avec la nouvelle législation dans la Région de Bruxelles-Capitale. À chaque arrivée d'un nouveau groupe du personnel qui déménage vers le WTC III, on devrait revoir si ces règles de durabilité sont connues auprès des nouveaux venus. Le règlement interne prescrit des directives en ce qui concerne l'utilisation (ou la non-utilisation) de petits appareils (machines à café, radios) et la gestion durable de cela.

Un troisième aspect concerne l'application d'un certain nombre de règles environnementales dans le bâtiment WTC III. Les procédures sur les déchets, le stockage, les transports doivent être réécrites dans ce cadre-ci. Ce travail aussi est en plein essor en 2018. Entretemps, une nouvelle déclaration environnementale a été émise et cela rend le management plus rentable.

Un quatrième aspect est la drive envers un nouveau système de management environnemental. Ici, on a pris l'option de mettre le bâtiment en ordre technique environnemental sur le terrain des systèmes et de la conformité légale et éventuellement de

demander à partir de cette plate-forme une version renouvelée d'un certificat. Ceci a été réalisé et l'entité BOSA peut de nouveau participer aux divers cycles.

Un cinquième aspect est l'introduction d'une 'demande adjudication label écodynamique' auprès de Bruxelles Environnement. On a toute une série d'aspects de durabilité qui se trouvent en connexion avec ceci.

Mesures et actions du SPF Bosa contribuant à un développement durable

UN OUTIL D'AUTO-ÉVALUATION DE LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS (RSO) POUR LE SECTEUR PUBLIC : LE CADRE D'AUTO-ÉVALUATION DE LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE (CARS)

Davantage qu'un outil d'évaluation, le CARS est orienté en priorité vers l'action. L'objectif est en effet de définir un plan d'action. Celui-ci peut contribuer à l'élaboration de la politique publique (*policy design*) ainsi qu'au contrat d'administration, dans lequel il a du reste vocation à être intégré.

Mettre en œuvre le CARS, c'est suivre un processus structuré en vue de développer une stratégie de responsabilité sociétale :

- identifier les missions et les activités clés de l'organisation ainsi que les questions centrales qui y sont liées ;
- identifier les parties prenantes ;
- évaluer l'importance des questions centrales pour l'organisation et pour les parties prenantes ;
- définir les attentes des parties prenantes en lien avec les principales questions ;
- évaluer l'impact de l'organisation sur les parties prenantes et, en sens inverse, des parties prenantes sur l'organisation ;
- évaluer la sphère d'influence de l'organisation ;
- identifier les domaines d'action prioritaires ;
- élaborer le plan d'action sociétal ;
- exécuter le plan d'action ;
- évaluer l'exécution du plan d'action et la gouvernance de l'organisation en matière de responsabilité sociétale.

L'identification et l'analyse des parties prenantes occupe une place importante. Au regard des sept questions centrales, quel est l'impact de l'organisation sur ses parties prenantes ? Et inversement, quelle influence ces parties prenantes exercent-elles pour chaque question centrale sur l'action de l'organisation ? Une originalité du CARS est que son champ d'application s'étend à la « sphère d'influence » de l'organisation. Que peut faire l'organisation au-delà du cadre strict de ses missions, par exemple en matière de développement local ou de droits de l'homme ?

En 2017, le management team de la DG R&D a réalisé un exercice de vision, mission, valeurs en prenant en compte les 8 questions centrales de la responsabilité sociétale.

Le SPF Intérieur et l'INAMI désirent inclure les 8 questions centrales de la responsabilité sociétale dans leur nouveau contrat d'administration.

Le SPGE a fait participer l'ensemble de son personnel à la définition des valeurs et a déterminé des comportements et indicateurs pour chaque employé, pour le responsable d'équipe et par service. La durabilité est une des valeurs de leur charte.

Une analyse approfondie a été effectuée sur la responsabilité sociétale de l'ONSS et de l'ONEM dans le cadre du mémoire de Sabine Jennes.

Le 27/11/2017, un event avec les mandataires sur le thème de la responsabilité sociétale et l'engagement des administrations envers les citoyens avec les régions et communautés a été organisé. Tous les documents sont sur Fedweb.